

PROCES VERBAL DE CONSTAT

---

**SELARL**

**G.W.A LA DEFENSE - ILE DE FRANCE OUEST**

Commissaires de Justice Associés

**26, rue du docteur roux**

**92700 - COLOMBES**

Tel : 0142426635

**constat@gwa.fr**  
**www.gwa.fr**

---



**LE LUNDI DIX HUIT MARS  
DEUX MILLE VINGT QUATRE  
à 13 heures 30.**

**A LA REQUETE DE :**

La Société par Actions Simplifiée (SAS) **RADIO VINCI AUTOROUTES**, dont le siège social est 1973, boulevard de la Défense - Bâtiment HYDRA, 92757 NANTERRE, FRANCE, immatriculée au RCS de NANTERRE n°398511501, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

**M'AYANT EXPOSE :**

Qu'elle organise un jeu concours intitulé « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances ».

Qu'un avenant N°36 au règlement pour les jeux organisés par RADIO VINCI AUTOROUTES vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances ».

Que la participation dudit jeu se déroulera durant les dates suivantes :

Il débutera le 09 au 15 avril 2024.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Damien AL SADAWI, Commissaire de Justice, membre de la SELARL G.W.A LA DEFENSE - ILE DE FRANCE OUEST, Commissaires de Justice Associés demeurant 26, rue du docteur roux à COLOMBES (92), par l'un d'eux soussigné,**

**SITUÉ CE JOUR DANS LES LOCAUX DE MON ÉTUDE,**

**J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

## Mes constatations :

Certifie avoir déposé ce jour au rang de mes minutes,

L'avenant N°36 au règlement pour les jeux organisés par Radio Vinci Autoroutes accessibles par internet, lequel est gratuit et sans obligation d'achat.

Ledit avenant N°36 est annexé au rang de mes minutes et pourvu de ma Marianne pour authentification.

Je retranscris l'avenant ce dessous :

« Le présent avenant au Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 (le « Règlement ») vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances »

Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

### 1. NOM du JEU :

Le Jeu s'intitule « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances ».

### 2. DUREE DU JEU :

Le Jeu débutera le 09/04/2024 et se terminera le 15/04/2024

### 3. DEROULEMENT DU JEU :

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances ». (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué trente tirages au sort pour ce séjour.

### 4. DOTATION :

30 Séjours d'une valeur minimum de 500 € net HT.

1 séjour par gagnant, soit 30 gagnants.

Séjour(s) de 2 nuits à une semaine en mobil home « CLASSIC 2 Ch. 4/6 Pers. » ou « CLASSIC 3 Ch. 6 Pers. »\* valable jusqu'au 30 septembre 2024, dans la limite des stocks alloués à cet effet, hors périodes du 07/05/2024 au 12/05/2024 ainsi que du 06/07/2024 au 31/08/2024 dans l'un des 22 campings suivants :

- Biscarrosse - Mayotte Vacances
- Cadenet – Le Val de Durance
- Canet-en-Roussillon – La Marina de Canet
- Cheval Blanc – Les Rives du Luberon
- La Ciotat – La Baie des Anges
- Le Barcarès – La Presqu'île du Barcarès
- Les Mazures – Le Lac des Vieilles Forges
- Lit et Mixe – Le Soleil des Landes
- Proissans – Le Val d'Ussel
- Parentis en Born – Au Lac de Biscarrosse

- Paris-Champigny – Paris-Est
- Régusse – Les Lacs du Verdon
- Rives – Village Château de Fonrives
- St-Avit de Vialard – St Avit Loisirs
- St-Cyprien - Le Soleil de la Méditerranée
- St-Julien-des-Landes - Château La Forêt
- St-Nic – Le Domaine de Ker Ys
- Torrelles – La Palmeraie
- Valras – Le Domaine de la Yole
- Vilanova I La Geltru – Vilanova Park
- Vendres – Les Sablines
- Ghisonaccia – Marina d’Erba Rossa (hors période du 22/06/2024 au 14/09//2024 pour ce camping)

\*L'accès aux mobil homes « 3 Ch. 6 Pers. » est exclusivement réservé aux réservations présentant 5 occupants minimum et dans la limite des stocks alloués à cet effet.

Ce séjour ne comprend pas les frais de bouche, de transport, taxes de séjour, assurances ainsi que tous autres frais engendrés lors du séjour, notamment les cautions obligatoires et frais relatifs aux options, activités et animations. A défaut de disponibilités dans le camping choisi, sur le type de mobil-home cité ci- dessus, aux dates souhaitées, de nouvelles propositions pourront être faites par la société HOMAIR VACANCES au gagnant. Le gagnant ne pourra en aucun cas céder son séjour, le reporter à une date ultérieure à la limite fixée dans le présent article ou à demander une quelconque compensation financière en cas d'abandon du gain, non disponibilité du séjour souhaité ou annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

#### 5. MODALITE d'ATTRIBUTION DES LOTS :

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera les gagnants des modalités de remise des dotations via l'envoi d'un courriel.

6. Le Jeu « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances» est régi par le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 ainsi que par le présent Avenant. En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet, les termes et conditions du présent Avenant prévaudront.

7. Le présent Avenant est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation de cet Avenant ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français. »

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 8 pages pour servir et valoir ce que de droit.

**Coût de l'acte**

Les articles font référence  
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	87,40 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	95,08 €
TVA à 20%	19,02 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>114,09 €</b>



Damien AL SADAWI  
Commissaire de Justice

# Annexes

## AVENANT N° 36 AU REGLEMENT POUR LES JEUX ORGANISES PAR RADIO VINCI AUTOROUTES ACCESSIBLES PAR INTERNET

Date : 18/03/2024

Le présent avenant au Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 (le « Règlement ») vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances » Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

**1. NOM du JEU :**

Le Jeu s'intitule « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances ».

**2. DUREE DU JEU :**

Le Jeu débutera le 09/04/2024 et se terminera le 15/04/2024

**3. DEROULEMENT DU JEU :**

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances ». (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué trente tirages au sort pour ce séjour.

**4. DOTATION :**

30 Séjours d'une valeur minimum de 500 € net HT.

1 séjour par gagnant, soit 30 gagnants.

Séjour(s) de 2 nuits à une semaine en mobil home « CLASSIC 2 Ch. 4/6 Pers. » ou « CLASSIC 3 Ch. 6 Pers. »\* valable jusqu'au 30 septembre 2024, dans la limite des stocks alloués à cet effet, hors périodes du 07/05/2024 au 12/05/2024 ainsi que du 06/07/2024 au 31/08/2024 dans l'un des 22 campings suivants :

- Biscarrosse - Mayotte Vacances
- Cadenet - Le Val de Durance
- Canet-en-Roussillon - La Marina de Canet
- Cheval Blanc - Les Rives du Luberon
- La Ciotat - La Baie des Anges
- Le Barcarès - La Presqu'île du Barcarès
- Les Mazures - Le Lac des Vieilles Forges
- Lit et Mixe - Le Soleil des Landes
- Proissans - Le Val d'Ussel
- Parentis en Born - Au Lac de Biscarrosse
- Paris-Champigny - Paris-Est
- Régusse - Les Lacs du Verdon
- Rives - Village Château de Fonrives
- St-Avit de Vialard - St Avit Loisirs
- St-Cyprien - Le Soleil de la Méditerranée
- St-Julien-des-Landes - Château La Forêt
- St-Nic - Le Domaine de Ker Ys
- Torreilles - La Palmeraie
- Valras - Le Domaine de la Yole
- Vilanova I La Geltru - Vilanova Park



1.

inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué trente tirages au sort pour ce séjour.

#### 4. DOTATION :

30 Séjours d'une valeur minimum de 500 € net HT.

1 séjour par gagnant, soit 30 gagnants.

Séjour(s) de 2 nuits à une semaine en mobil home « CLASSIC 2 Ch. 4/6 Pers. » ou « CLASSIC 3 Ch. 6 Pers. »\* valable jusqu'au 30 septembre 2024, dans la limite des stocks alloués à cet effet, hors périodes du 07/05/2024 au 12/05/2024 ainsi que du 06/07/2024 au 31/08/2024 dans l'un des 22 campings suivants :

- Biscarrosse - Mayotte Vacances
- Cadenet – Le Val de Durance
- Canet-en-Roussillon – La Marina de Canet
- Cheval Blanc – Les Rives du Luberon
- La Ciotat – La Baie des Anges
- Le Barcarès – La Presqu'île du Barcarès
- Les Mazures – Le Lac des Vieilles Forges
- Lit et Mixe – Le Soleil des Landes
- Proissans – Le Val d'Ussel
- Parentis en Born – Au Lac de Biscarrosse
- Paris-Champigny – Paris-Est
- Régusse – Les Lacs du Verdon
- Rives – Village Château de Fonrives
- St-Avit de Vialard – St Avit Loisirs
- St-Cyprien - Le Soleil de la Méditerranée
- St-Julien-des-Landes - Château La Forêt
- St-Nic – Le Domaine de Ker Ys
- Torreilles – La Palmeraie
- Valras – Le Domaine de la Yole
- Vilanova I La Geltru – Vilanova Park
- Vendres – Les Sablines
- Ghisonaccia – Marina d'Erba Rossa (hors période du 22/06/2024 au 14/09/2024 pour ce camping)

\*L'accès aux mobil homes « 3 Ch. 6 Pers. » est exclusivement réservé aux réservations présentant 5 occupants minimum et dans la limite des stocks alloués à cet effet.

Ce séjour ne comprend pas les frais de bouche, de transport, taxes de séjour, assurances ainsi que tous autres frais engendrés lors du séjour, notamment les cautions obligatoires et frais relatifs aux options, activités et animations. A défaut de disponibilités dans le camping choisi, sur le type de mobil-home cité ci-dessus, aux dates souhaitées, de nouvelles propositions pourront être faites par la société HOMAIR VACANCES au gagnant. Le gagnant ne pourra en aucun cas céder son séjour, le reporter à une date ultérieure à la limite fixée dans le présent article ou à demander une quelconque compensation financière en cas d'abandon du gain, non disponibilité du séjour souhaité ou annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

#### 5. MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS :

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera les gagnants des modalités de remise des dotations via l'envoi d'un courriel.

6. Le Jeu « Gagnez un séjour en mobil-home dans les campings-villages Homair Vacances » est régi par le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 ainsi que par le présent Avenant. En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet, les termes et conditions du présent Avenant prévaudront.

7. Le présent Avenant est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation de cet Avenant ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

